

« Sodiaal me réclame 132.000 € de pénalité »

Depuis deux ans, les trois adhérents de Sodiaal, désireux de quitter la coopérative pour rejoindre la laiterie de producteurs « En direct des éleveurs », n'ont pas réussi à partir. « Nous avons des contrats de cinq ans, dit Michel Le Berre, de Plonéis. Nous devons les dénoncer trois mois avant l'échéance. Or à ce moment-là, en 2016, la laiterie de Remouillé qui devait nous accueillir n'était pas prête ». À six mois près, ils se sont retrouvés pieds et poings liés pour cinq nouvelles années. Ou alors, il faut payer des pénalités.

« Sodiaal me réclame 132.000 € pour acheter ma liberté, dit Stéphane Bourhis, de Scaër. Il est question de préjudice et de partici-



La marque « En direct des éleveurs » commence à s'étendre.

pation aux charges fixes. Mais c'est ma démarche qui dérange. Les industriels ont peur de manquer de lait dans cinq ou dix ans pour faire tourner leurs outils.

Sodiaal a admis que ces pénalités étaient dissuasives ». Elles sont de 78.000 € pour le Gaec Le Berre de Plonéis et 84.000 € pour le Gaec Roz ar Beuz de Plonéour-Lanvern. Deux médiations ont eu lieu à Paris en 2017, en vain malgré la présence du président national Damien Lacombe. « Nous étions même prêts à leur laisser nos parts sociales de coopérateur, dit Michel Le Berre. 18.000 € pour moi. Sodiaal n'a rien voulu entendre ». « Je pense qu'ils ont peur que cela fasse tâche d'huile », estime Michel Durand. Dans l'immédiat les trois éleveurs continuent à seconder leurs collègues. Il leur reste quatre ans de contrat avec Sodiaal.